



PREAVIS MUNICIPAL No 03/2021 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE CONCERNANT LES DEPENSES ENGAGEES DANS LE PROJET AVORTE DE DEUX CLASSES EN MODULAIRE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2021 – PREAVIS 08/2020
--

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Afin de répondre à la demande formelle de l'ASICE en octobre 2020 de mettre à disposition 2 nouvelles classes pour la rentrée scolaire 2021, la Municipalité vous a soumis un préavis le 14 décembre 2020 pour le financement de constructions modulaires pour un montant clé en main de Frs. 550'000.00 plutôt que de containers provisoires à un prix à peine inférieur ou d'une construction conventionnelle qui n'aurait pas été réalisable dans un laps de temps si court.

Les notions de provisoires, durables, pérennes ont été largement commentées durant cette séance, celles des coûts également. Finalement, la décision du Conseil communal a été majoritairement en faveur du projet malgré la menace de référendum.

Le referendum ayant abouti et le projet refusé en votation populaire le 25 avril 2021, la Municipalité va devoir se pencher sur un nouveau projet.

Aspect technique et financier

Suite à l'acceptation du projet par le Conseil communal et pour garantir une mise à disposition des nouvelles classes pour la rentrée 2021, nous avons demandé à l'entreprise Boxplay SA de préparer un dossier de mise à l'enquête, travail qui a été confié au bureau d'architectes Brodard & Billiard SA à Lonay sur la base d'un devis détaillé suivant :

- Travaux d'architecte pour mise à l'enquête	Fr.	24'100.00
- Réalisation du bilan thermique	Fr.	4'700.00
- Travaux de géomètre jusqu'à la mise à l'enquête	Fr.	3'700.00
Total des montants engagés (selon facture reçue et selon devis)	Fr.	32'500.00
- Frais de mise à l'enquête (frais STI et publication)	Fr.	1'500.00
- Hors devis : Pose et dépose de gabarits demandés par un potentiel opposant au projet, y c. géomètre. Estimation	Fr.	4'000.00
Total du montant soumis au préavis (arrondi)	Fr.	38'000.00

Conclusion et adoption

La demande de préavis municipal est d'accorder un montant de Fr 38'000.- pour couvrir les travaux de l'architecte et les frais de mise à l'enquête du projet avorté.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 03/2021 de la Municipalité
- entendu la commission des finances
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 38'000.00 TTC pour couvrir les dépenses engagées dans le projet avorté de 2 classes en modulaire pour la rentrée scolaire 2021.

Ce montant sera prélevé sur les liquidités courantes et entrera en totalité comme charge d'exploitation dans les comptes 2021. Il sera porté dans le compte 353.318.50 « Etudes techniques ».

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Paul Raemy

Valérie Zumbundlen Villars

C.C. du 21 juin 2021
Réf.: Didier Beuchat
Morrens, le 5 mai 2021